



FICHE D'INSCRIPTION 1 fiche par adresse postale



ESPACE MONT D'OR, SPORTS NATURE, COUREURS SANS FRONTIÈRE, LES ÉCURIES DU MONT D'OR ET DES LACS, LES ATTELAGES DU MONT D'OR ET DES LACS sont des marques de l'ARTMO, association régie par la loi de 1901 agréée par le Ministère de Jeunesse & Sports, bénéficiant de l'agrément Tourisme ANCEF n° AG -038-95.0001.

DATES DE VOTRE SEJOUR :
du.....au.....

Producteur de loisirs

NOM et Prénom de la personne à contacter :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

E-mail :

Séjour choisi :

Commune :

Portable :

Date de naissance :...../...../.....

AUTRE PARTICIPANTS :

NOM et Prénom du participant :	Date de naissance :	Séjour Choisi :
NOM et Prénom du participant :	Date de naissance :	Séjour Choisi :
NOM et Prénom du participant :	Date de naissance :	Séjour Choisi :
NOM et Prénom du participant :	Date de naissance :	Séjour Choisi :
NOM et Prénom du participant :	Date de naissance :	Séjour Choisi :

HEBERGEMENT CHOISI :

Préférence concernant nos maisons ⁽¹⁾ : Auberge Montagnarde Logis d'En Haut
 Pas de préférence

Type d'hébergement souhaité : Chambres individuelles (supplément 75€ / personne)
 Chambres doubles
 Chambres familiales (3 ou 4 personnes, réduction de 30€ / personne)

ACOMPTE à verser par chèque à l'ordre de ARTMO : 100€ / personne / séjour

+ ADHESION OBLIGATOIRE ⁽²⁾ : Adultes (16.50€) Jeunes (-16 ans : 8.50€)
 Familles (à partir de 3 personnes ; 1 ou 2 adultes conjoints + les enfants de moins de 16 ans ; 36€)

+ ASSURANCE ANNULATION ⁽³⁾ (6% du montant du séjour ; facultatif) : OUI NON

+ REDEVANCES DE SKI DE FOND ⁽⁴⁾ : Hebdomadaire adultes (40€)
 Hebdomadaire jeunes (6 - 16 ans ; 28€)
 Hebdomadaire familles 1 adulte (gratuité à partir du 3^{ème} enfant ; 96€)
 Hebdomadaire familles 2 adultes (gratuité à partir du 2^{ème} enfant ; 108€)

(1) : Vous pouvez préciser votre préférence concernant l'une ou l'autre de nos maisons ; pour votre confort nous nous réservons cependant le droit de modifier votre lieu d'hébergement jusqu'à 15 jours avant le séjour.

(2) : Les participants ayant déjà souscrit une adhésion ANCEF (Passeport Montagne) depuis le 01/11/2009, sont dispensés de l'adhésion. Le cas échéant, veuillez nous faire parvenir les copies de vos Passeports Montagne de l'ANCEF en cours de validité, dès réception de notre facture.

(3) : L'assurance voyage correspond à 6 % du montant du séjour avec un minimum de 17 euros.

(4) : L'acquittement d'une redevance est obligatoire pour la pratique du ski de fond. Seuls les participants au séjour qui possèdent déjà un forfait ski de fond valable pour le massif du Jura en sont dispensés.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de séjour et de son déroulement, et les accepter.
Fait à _____ le _____ Signature _____